

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

En préambule, la CFE-CGC rappelle que l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) répond aux objectifs du Grenelle de l'environnement et de la conférence environnementale. Cette dernière a souligné la nécessité de renforcer la dimension éducative et citoyenne d'une politique globale de développement. En ce sens, c'est l'ensemble de la société civile qui doit être fortement mobilisée. Puisse cet avis y contribuer, c'est pourquoi, la CFE-CGC l'a voté.

La formation initiale des élèves constitue, à l'évidence, une composante essentielle de cette politique. Si la sensibilisation doit s'opérer dès le plus jeune âge, la CFE-CGC partage la nécessité d'un enseignement transdisciplinaire tout au long de la scolarité. Pour ce faire, la formation des intervenants en milieu éducatif doit intégrer cette dimension.

Outre les cursus spécifiques de niveaux supérieurs ou universitaires, l'appropriation des enjeux liés au développement durable, constitue pour les étudiants et les élèves des écoles d'ingénieurs, de commerce ou de management, une des clefs de l'adaptation de leurs compétences à des métiers et à une économie en mouvement vers la transition énergétique et écologique. Mais l'Éducation à l'environnement et au développement durable doit aussi se déployer dans le cadre de la formation continue, véritable passerelle vers le monde du travail.

La CFE-CGC juge fondamentale l'Éducation à l'environnement et au développement durable des agents des fonctions publiques. Ceci permet aux acteurs publics de porter une certaine exemplarité, par la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux lors de la passation des marchés publics. Une telle démarche doit se traduire par l'introduction de critères d'éco-conditionnalité, alliant durablement les performances économiques, écologiques et sociales. Par ailleurs, nous apportons tout notre soutien aux nombreuses initiatives territoriales permettant de valoriser les actions en faveur de la biodiversité, d'une utilisation plus rationnelle des ressources ou d'un aménagement des villes plus responsable.

Enfin, dans l'entreprise, l'appropriation des enjeux environnementaux et de développement durable doit être à la portée des salariés. C'est pourquoi, la CFE-CGC demande que l'Éducation à l'environnement et au développement durable soit intégrée dans les plans de formations, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques. Une telle démarche est de nature à nourrir le dialogue social, améliorer l'employabilité des salariés et préserver l'emploi, notamment dans les filières concernées par les mutations induites par la transition énergétique et écologique. Quant à sa formalisation au titre des Institutions représentatives du personnel, la CFE-CGC revendique la

constitution au sein du comité d'entreprise d'une commission RSE obligatoire à côté de la commission emploi formation et de la commission économique.

La CFE-CGC salue et remercie les co-rapporteurs pour leur travail. Elle demande au CESE la plus grande publicité possible pour cet avis.